

Résolution n° 50

MISSION DU COMITÉ : Action législative et politique

Objet : Faire de l'élimination de l'exemption de la section 7(k) de la FLSA et de la réduction des heures de travail des pompiers une priorité législative fédérale

- 1 ATTENDU QUE l'exemption de la section 7(k)
- 2 de
- 3 la Loi sur les normes du travail équitables (Fair
- 4 Labor Standards Act—FLSA) permet
- 5 aux employeurs publics de calculer les heures
- 6 supplémentaires des pompiers
- 7 en fonction de périodes de travail prolongées plutôt
- 8 que de la semaine de travail
- 9 standard de 40 heures, autorisant ainsi les pompiers à
- 10 travailler jusqu'à
- 11 212 heures dans un cycle de 28 jours – ce qui
- 12 équivaut
- 13 à environ 53 heures par semaine – avant qu'une
- 14 indemnisation pour heures supplémentaires ne soit
- 15 appliquée; et
- 16 ATTENDU QUE la section 7(k) a été adoptée en
- 17 1974 pour
- 18 répondre aux besoins en matière de planification
- 19 opérationnelle
- 20 des services d'incendie; toutefois, les services
- 21 d'incendie modernes ont
- 22 considérablement évolué, avec une augmentation des
- 23 interventions d'urgence

13 et un élargissement de leurs missions, notamment les
SMU,
14 les interventions liées aux matières dangereuses, le
sauvetage technique
15 et les opérations lors de catastrophes; et
16 ATTENDU QUE les études démontrent que des
heures de travail
17 prolongées et des horaires irréguliers sont associés
18 à des risques accrus de fatigue, de troubles du
sommeil,
19 de maladies cardiovasculaires, de blessures
musculosquelettiques,
20 d'épuisement professionnel et de trouble de stress
post-traumatique,
21 ce qui nuit à la santé, à la sécurité et à la pérennité de
la main-d'œuvre
22 chez les pompiers; et
23 ATTENDU QUE le cadre actuel de la section 7(k)
24 entraîne des inégalités dans le nombre annuel
d'heures de travail,
25 les pompiers aux opérations travaillant nettement
plus d'heures
26 que le personnel de classe équivalente affecté à
27 des horaires standards de 40 heures; et
28 ATTENDU QUE les études sur la politique du
travail démontrent
29 que les exemptions aux protections standards sur les
heures supplémentaires
30 incitent les employeurs à recourir à des heures de
travail prolongées
31 plutôt qu'à l'expansion de leurs effectifs; et

32 ATTENDU QUE la réduction des heures de
travail excessives
33 améliore la santé des pompiers, favorise
34 la récupération, soutient le recrutement et la rétention
du personnel,
35 et renforce l'efficacité opérationnelle; et
36 ATTENDU QUE l'élimination de l'exemption de
la section 7(k)
37 de la FLSA et l'alignement des conditions de travail
des pompiers
38 sur la norme de la semaine de travail standard de
40 heures favoriseraient l'équité
39 et moderniseraient les protections fédérales en
matière de travail; et
40 ATTENDU QU'une élimination progressive de
41 l'exemption associée à une aide fédérale de
42 transition à durée limitée, offre une approche
équilibrée
43 qui favorise l'équité tout en atténuant les
répercussions fiscales
44 sur les administrations locales; par conséquent
45 IL EST RÉSOLU que l'Association internationale
46 des pompiers (AIP) adopte comme priorité législative
47 fédérale l'élimination de l'exemption de la
section 7(k)
48 de la Loi sur les normes du travail équitables (Fair
Labor Standards Act)
49 pour le personnel de protection contre les incendies;
en outre
50 IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'AIP plaide en
faveur

51 d'une législation fédérale éliminant progressivement
52 l'exemption

53 de la section 7(k) sur une période pluriannuelle
54 définie;

55 en outre

56 IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'AIP plaide en
57 faveur de

58 la réduction des heures de travail excessives des
59 pompiers

60 au niveau fédéral, au titre de la santé et de la sécurité
61 au travail,

62 et la pérennité de la main-d'œuvre; en outre

63 IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'AIP soutienne
64 une législation

65 fédérale prévoyant une aide à la transition à durée
66 limitée

67 aux administrations d'États et locales afin de
68 compenser

69 les coûts associés aux effectifs,

70 à la formation et aux ajustements opérationnels; en
71 outre

72 IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'AIP collabore
73 avec

74 les agences fédérales et les décideurs politiques pour
75 veiller

76 à ce que les réformes préservent l'état de préparation
77 opérationnelle

78 tout en améliorant les conditions de travail des
79 pompiers; en outre

80 IL EST DE PLUS RÉSOLU que des copies de la
81 présente résolution soient

- 68 transmises aux responsables fédéraux compétents
 afin de faire avancer
69 cette priorité législative.

Soumis par : Section locale 0058 de l'AIP, Association des
 pompiers de Dallas

Estimation des coûts : **Aucun**

Désignation annuelle ou perpétuelle : **S. O.**

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

ACTION DU CONGRÈS :